

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 16/06/2015

Reçu en préfecture le 16/06/2015

Affiché le



ID : 048-214800914-20150615-16_21_2-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 20/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15/06/2015**

**OBJET : ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES
LE POUJET- LE PAYSAN ET SAGABES**

L'an deux mille quinze et le quinze juin à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : Mme CHAYLA Valérie.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition du SDEE de la Lozère concernant l'enfouissement des réseaux électriques de Le Poujet, Le Paysan et Sagabes.

Le coût à la charge de la commune serait de 20 495.00 € pour la partie enfouissement électrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 20 495.00 €.**
- **donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 15/06/2015
Le Maire

